

**COMPTE RENDU / PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU  
29 OCTOBRE 2019**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :*

*Pour extrait certifié conforme,  
Bulhon, le 30 octobre 2019*

*De sa notification le :*  
**30/10/2019**

*De sa publication le :*  
**30/10/2019**

*De la transmission des délibérations en Préfecture le :*  
**30/10/2019**



L'an deux mille dix neuf, et le vingt neuf octobre à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René GODIGNON.

**Présents :** M. René GODIGNON, M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Jean-Claude SOULEYRAS, M. Jean-Claude FERNANDES DA SILVA, M. Patrice BLANC, Mme Anne-Sophie GARITTE, Mme Corinne FAYE, Mme Nicole SUGIER, Mme Marie-Dominique MONTAGNER, M. Mickaël DELARBOULAS

**Procuration :** M. Bertrand CHAZAL à M. Jean-Baptiste GIRARD

**Absents :** M. Bernard BOUSQUET, M. Cédric COUPERIER, Mme Corinne AMBLARD

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Baptiste GIRARD

**La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de M. le Maire.**

**1 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie**

---

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

– **d'approuver les conditions, ci-après exposées, de la ligne de trésorerie interactive proposée par la Caisse d'Épargne :**

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Taux fixe 1 an : 0.99%
- Commission d'engagement : 0.15% du montant
- Commission de non-utilisation : 0.25% du montant

– **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.**



– d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 2- Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial

---

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019161009 DU 16 OCTOBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique, pour une durée de six mois, à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup>, qui débutera à la date à laquelle la commune trouvera un candidat correspondant au profil recherché.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

⇒ **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

## 3 – Programmation FIC 2020

---

Monsieur le Maire propose de déposer dans la cadre du FIC une demande de subvention pour le programme de voirie.

Il informe l'assemblée des travaux prévus :

### 2020 : réfection de voirie chez Caillers

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent les travaux cités,
- Acceptent de solliciter l'aide du FIC
- Et autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC).

#### 4 – Dénomination des rues et numérotage des habitations

---

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles* ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :**

- Valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- Valide les noms attribués aux voies communales
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénominations suivantes :

*Route de Lezoux  
Route de la Croix Mozat  
Route du Ruisseau de Rosse  
Chemin du Moulin Royet  
Route du Domaine  
Chemin des Echelettes  
Chemin des Mûres  
Rue des Jouberts  
Chemin des Basses  
Chemin des Nugeyrades  
Rue des Bourrards  
Chemin des Pachers*

*Impasse des Puits  
Impasse des Bourrards  
Chemin des Breugeas  
Rue des chez Chambes  
Rue du Layat  
Impasse des Mottes  
Chemin de la Blattière  
Chemin des Gourds  
Rue des Robillons  
Rue de chez Caillers  
Impasse de chez Caillers  
Rue de chez Lepy*

*Rue du Four  
Rue des Epiards  
Chemin du Goutet  
Rue de l'Eglise  
Impasse du Presbytère  
Rue de chez Peyrade  
Impasse des Vernes  
Route de Bulhon  
Chemin de la Croix Bellot  
Chemin du Ruisseau Petit Vin  
Chemin de la Chapelle*

La séance est levée à 20h45 environ.

